



## Fuite d'eau passant en garantie constructeur

-----  
Par odre44

Bonjour,

Suite a une fuite d'eau de 34 metre cube survenue un mois apres l'entrée en location dans l'appartement (dans une residence neuve), nous avons fait toutes les demarches aupres de l'agence immobiliere qui a transmis notre dossier a un promoteur car la fuite passant dans la garantie constructeur.

or le promoteur refuse de nous dédomagé de cette fuite qui s'eleve a une centaine d'euros pour cause qu'il sont en liquidation judiciaire.

on nous a dit de leur transmettre une lettre en les menacant, mais avec quel organisme faut il les menacer???? Le service de repression des fraudes gere t'il ce genre d'affaires????

merci de vos réponses